

Annexe 2

REFERENTIEL DE COMPETENCES DES EMPLOIS OCCASIONNELS VISES

Les compétences de l'assistant moniteur de voile peuvent se scinder en quatre domaines, distincts pour les besoins de l'évaluation mais en constante interaction lors de l'exercice professionnel.

Nomenclature : UCT signifie « Unité de Compétences Techniques » (pré requis) ; UCC signifie « unité de compétences capitalisable ».

- LE DOMAINE DES COMPETENCES TECHNIQUES (UCT 1 à UCT 4) ::

Il s'agit du domaine des capacités techniques nécessaires à l'encadrement nautique et préalables à toute formation pédagogique : capacités de navigation autonome de plaisance à bord des bateaux à moteur et des navires ou engins à voile, connaissance des comportements et gestes de premier secours, capacité d'aisance aquatique courante ;

*

- LE DOMAINE DES COMPETENCES DE SECURISATION (UCC 1 et UCC 2) :

Il s'agit du domaine de la sécurisation des pratiques organisées (capacités de prévention, d'anticipation et d'intervention du moniteur) ainsi que la capacité à développer des attitudes préventives chez le pratiquant;

*

- LE DOMAINE DES COMPETENCES D'ANIMATION (UCC 3 et UCC 4) :

Il s'agit du domaine de l'organisation d'activités en phase avec les besoins et les attentes des pratiquants, adaptées à leur niveau de compétence. Le moniteur est capable de permettre un temps maximal de pratique et d'entretenir l'engagement des pratiquants dans l'activité. Sont incluses ici les capacités d'écoute et d'attention prêtées aux pratiquants en situation de découverte de la navigation;

*

- LE DOMAINE DES COMPETENCES D'ENSEIGNEMENT (UCC 5 et UCC 6) :

Il s'agit du domaine de la transmission des connaissances nautiques de base et des méthodes courantes de navigation et de pilotage des engins ou navires à voile ; Le moniteur est capable d'intervenir pour accélérer les progrès des pratiquants et d'évaluer le niveau d'autonomie des pratiquants. Ce domaine inclut la capacité à solliciter les conseils d'un superviseur plus expérimenté.

* * *

Annexe 2 Référentiel de compétences des emplois visés par le CQP « Assistant moniteur de voile » (suite)

DOMAINE « TECHNIQUE » (PREREQUIS)

L'assistant moniteur de voile anime des séances de découverte et d'apprentissage de la navigation à voile sur des supports nautiques qu'il doit maîtriser (techniques de pilotage, habileté manœuvrière, positionnement...) dans les conditions les plus couramment rencontrées afin d'accompagner et de conseiller les pratiquants dans de bonnes conditions de sécurité et de pédagogie.

Il utilise des bateaux à moteur pour exercer ses fonctions professionnelles de surveillance et d'intervention. Il convient donc de vérifier préalablement à toute formation qu'il dispose déjà des capacités requises par tout plaisancier utilisant le même type d'engin à moteur.

Par ailleurs, étant au contact avec les pratiquants qui sont confiés à sa charge, il doit pouvoir intervenir en premiers secours en cas de blessure ou d'accident d'un pratiquant ou d'un tiers (faire le bilan, alerter, secourir).

Pour assurer sa propre sécurité en situation professionnelle, il doit également disposer d'une habileté courante en situation aquatique (savoir nager) pour rejoindre un support nautique dont il aurait été éjecté.

Nota : La certification des unités de compétences « techniques » est requise avant l'entrée en formation ou lors du dépôt d'une demande de VAE ou d'équivalence. La capacité à communiquer à distance est requise avant toute mise en situation pédagogique avec supervision éloignée.

Pour ce faire, l'assistant moniteur de voile doit être capable de :

UCT 1– NAVIGATION A LA VOILE : Maîtriser la conduite et le pilotage autonome du (ou des) engins ou navires à voile utilisés avec les pratiquants (correspond au niveau 5 délivré par la FFVoile).

Le niveau pratique requis à l'article 4 correspond à la capacité du (de la) candidat(e) à naviguer de façon performante et responsable en situation de surpuissance, c'est-à-dire d'être capable :

- d'évoluer en sécurité sur une durée et dans des périmètres élargis, d'exploiter les variables du milieu et les caractéristiques du support pour optimiser son rendement,
- de se montrer responsable vis-à-vis du milieu et des autres pratiquants.

Ce niveau inclut la maîtrise des manœuvres de récupération de « l'homme à la mer » et s'il y a lieu, la capacité à tenir tous les postes à bord d'un voilier à équipage.

Ce niveau technique voile correspondant au Niveau 5 de la carte de progression délivrée par la FFVoile.

UCT 2 – NAVIGATION A MOTEUR : Maîtriser la conduite et le pilotage courant d'un bateau à moteur (justifier d'un certificat de capacité de conduite à moteur pour la navigation de plaisance (mer ou eaux intérieures).

- **T/21 : Attester des compétences pratiques** correspondant au programme du certificat de conduite des bateaux à moteur en mer ou en eaux intérieures.
- **T/22 : Attester des connaissances théoriques** correspondant au programme du code maritime ou fluvial des certificats de conduite des bateaux à moteurs.

(*) : Ces compétences sont détaillées en annexe 4.

Annexe 2 Référentiel de compétences des emplois visés par le certificat « Assistant moniteur de voile » (suite)

UCT 3 – PREMIERS SECOURS : Maîtriser la conduite à tenir face à un blessé

- **T/31 : Connaître la démarche d'assistance** face à un blessé ou à une personne en détresse (*protéger, faire un bilan, alerter, secourir*).
- **T/32 : Réaliser les gestes de premiers secours** auprès d'un plaisancier blessé ou en situation de détresse (*mettre à l'abri dans les meilleurs délais et alerter selon les procédures d'usage*).

UCT 4 – NATATION : Savoir nager couramment

- **T/41 : Savoir nager** dans des conditions normales, sans difficulté particulière, et s'immerger peu profondément pour franchir un obstacle flottant.

UCT 5 – COMMUNICATION A DISTANCE : Communiquer à distance

L'UCT 5 est intégrée à l'UCC 1. Elle est requise avant toute mise en situation pédagogique avec supervision éloignée. Elle est également requise pour toute demande de validation des acquis de l'expérience et d'équivalence.

- T/51 : Communiquer** en utilisant les moyens visuels courants (*pavillonnerie, gestes à bras*).
- **La capacité à communiquer** en utilisant les moyens courants de télécommunication (*maîtrise des procédures de transmission, de télécommunication et d'alerte*) sont requis selon la réglementation en usage (VHF), en fonction des utilisations.

Annexe 2 Référentiel de compétences des emplois visés par le certificat « Assistant moniteur de voile » (suite)

LE DOMAINE DES COMPETENCES DE SECURISATION (UCC1 & UCC2) :

Sécuriser les navigations organisées

L'assistant moniteur de voile doit être capable de :

UCC 1 : Sécuriser le contexte de la pratique

• **Connaître et appliquer le dispositif de surveillance et d'intervention de la structure :**

Appliquer les procédures d'organisation du plan d'eau. Utiliser les moyens et les procédures adaptées de communication à distance.

• **Réagir et/ou intervenir de façon adaptée en cas d'incident ou d'accident :**

Prioriser les actions à réaliser. Eviter le sur accident, réduire les délais d'intervention des secours, en cohérence avec les spécificités du support encadré et du dispositif de sécurité de la structure.

• **Prendre en compte la situation du jour pour adapter son matériel et sa zone de pratique ou bâtir son plan de navigation :**

Prendre connaissance des informations météo recueillies dans la structure. Evaluer la difficulté posée par les conditions du jour (hauteur d'eau ; courant, vent, état de la mer...). Prévoir l'organisation du départ, de la navigation et du retour à terre par rapport à ces conditions; respecter les consignes du RTQ en la matière.

• **Maîtriser les manoeuvres et interventions pour préserver les pratiquants et le matériel :**

Organiser la manutention du matériel, sa préparation et son aménagement en cours de séance.

Utiliser correctement le moteur, pour remorquer, aborder les supports, redresser un bateau chaviré, récupérer un pratiquant. Se décentrer de la conduite au moteur.

*

UCC 2 : Favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants

• **Sensibiliser les pratiquants aux risques spécifiques de la navigation à venir (environnement, matériel, humain) :**

Justifier le choix d'une zone de navigation et en présenter ses difficultés. Expliquer les précautions d'utilisation spécifiques au support utilisé. Informer sur les risques traumatiques liés à la pratique en plein air.

• **Inciter les pratiquants à adopter des conduites collectives évitant d'aggraver une situation difficile vécue par le groupe :**

Définir des procédures de communication à distance entre pratiquants. Evaluer le temps et la distance séparant des autres pratiquants. Identifier un pratiquant en difficulté.

• **Responsabiliser les pratiquants dans la préparation de leur matériel et de leur équipement personnel de navigation et de protection :**

Vérifier l'adaptation du matériel fourni (support et tenue de navigation), l'ajuster, le régler ou l'adapter avant et en cours de navigation. Sensibiliser à l'importance de son propre équipement.

• **Mettre en place des situations permettant aux pratiquants d'expérimenter des comportements adaptés aux situations inhabituelles de navigation :**

Expérimenter des zones d'abri et de regroupement, des procédures d'attente et d'intervention de sécurité entre pratiquants.

* *

Annexe 2 Référentiel de compétences des emplois visés par le certificat « Assistant moniteur de voile » (suite)

LE DOMAINE DES COMPETENCES D'ANIMATION : *Animer des séances de navigation*

L'assistant moniteur de voile doit être capable de :

UCC 3 : Permettre un temps de pratique maximal

- **Réduire le temps de mise en oeuvre des différents moments de la séance :**

Préparer le mouillage, les regroupements... Se créer des outils et des routines d'organisation technique et matérielle. Limiter l'organisation et les mises en place au nécessaire et suffisant.

Faire des briefings courts, limités aux ambitions majeures pour la séance et les pratiquants considérés. Vérifier le matériel en amont de la séance...

- **Faire de chaque temps de la séance une occasion d'activité pour le pratiquant :**

Organiser les transitions pour ne pas stopper l'activité des pratiquants (routines d'auto organisation des pratiquants lors des phases de préparation à terre et d'attente sur l'eau). Solliciter les pratiquants pour les rendre actifs sur les différentes phases de la séance...

- **Adapter et rythmer les situations en fonction des possibilités du public :**

Respecter les caractéristiques des publics (tranche d'âge en particulier) et l'alternance travail - récupération (ex : placer judicieusement les moments de bilan individuel et collectif en cours de séance)...

- **Favoriser l'auto organisation des pratiquants :**

Proposer des outils d'auto organisation type check list. Promouvoir l'entraide, confier des responsabilités.

*

UCC 4 : Entretenir l'engagement des pratiquants

- **Repérer et prendre en compte les attentes des pratiquants pour définir et faire évoluer un projet de navigation :**

Construire et actualiser le projet de navigation avec les pratiquants. Se positionner pour mettre à jour, orienter, susciter le projet (valoriser l'action des pratiquants, leur témoigner de l'intérêt). Evaluer en continu le degré d'implication du public.

- **Construire et adapter les situations d'animation pour chaque famille de projets :**

Faire des choix et exploiter le matériel, les conditions, les caractéristiques du site pour garantir la poursuite du projet. Prendre en compte les objectifs et l'éventuelle commande de la structure.

- **Faire de la situation de navigation une occasion d'apprentissage :**

Régler les supports pour faciliter le pilotage. Organiser la situation d'animation pour qu'elle fasse appel aux acquis des pratiquants et qu'elle leur propose des obstacles spécifiques au niveau visé.

- **Entretenir la convivialité et l'échange :**

Adapter son discours et son attitude au public encadré ; se montrer concerné par le ressenti des pratiquants ; répartir son attention, son écoute et ses interventions équitablement entre les pratiquants ; favoriser l'échange entre les pratiquants.

* *

Annexe 2 Référentiel de compétences des emplois visés par le certificat « Assistant moniteur de voile » (fin)

LE DOMAINE DES COMPETENCES D'ENSEIGNEMENT :

Favoriser les conditions de l'apprentissage

L'assistant moniteur de voile doit être capable de :

UCC 5 : Intervenir pour accélérer les progrès des pratiquants

• **S'organiser pour comprendre l'activité du pratiquant :**

Observer : s'extraire de la mise en place, se dégager du temps, être en position d'observer et se placer pour voir. Instaurer le dialogue. Utiliser la carte progression pour caractériser ce que fait ou ne fait pas le pratiquant.

• **Interpréter les conduites :**

Interpréter les conduites en fonction de sa propre expérience, de ses connaissances des fondamentaux de l'activité, d'un répertoire d'images de référence, mais aussi de ce qu'en dit le pratiquant.

• **Orienter l'activité du pratiquant et aménager la tâche proposée**

Lui donner des repères, des critères de réussite, des consignes d'action. Lui faire une démonstration de ce que l'on attend de lui. Simplifier ou complexifier la situation. Aménager le matériel et les commandes du support. Individualiser les consignes. Proposer un exercice.

• **S'intégrer dans une équipe pour progresser**

Repérer les points à améliorer dans sa pratique pédagogique, s'ouvrir de ses difficultés auprès d'un référent pédagogique et prendre en compte les conseils donnés pour progresser. Se conformer aux règlements établis et aux règles de fonctionnement en usage dans la structure; participer à l'amélioration du fonctionnement collectif d'une équipe d'encadrement.

* * *

UCC 6 : Evaluer le niveau d'autonomie des pratiquants

• **Créer les conditions de l'évaluation et favoriser l'autoévaluation des pratiquants :**

Organiser l'évaluation en continu et éventuellement des situations spécifiques d'évaluation.

Donner au pratiquant des occasions de s'auto évaluer. Diversifier les modes et les moments de questionnement et d'analyse

• **Situer les pratiquants dans leur progression sur les fondamentaux (technique, sécurité, sens marin & environnement) :**

Utiliser la carte progression et identifier les opportunités pour évaluer les différentes étapes des trois domaines.

• **Evaluer le niveau d'autonomie des pratiquants :**

Confronter les pratiquants à des situations correspondant aux prérogatives validées par le niveau (élargissement du périmètre de navigation, supervision plus ou moins importante du moniteur ; capacité à évaluer ses limites).

• **Orienter le pratiquant vers les produits et activités du club (école, loisir sportif et compétitif...) :**

Inscrire son action dans le cadre du projet de la structure; promouvoir les produits et activités fédéraux ; faire le lien entre le niveau et les aspirations du pratiquant pour le conseiller dans ses choix d'activité après le stage ou la leçon. Inciter les pratiquants à rejoindre une pratique de compétition.

* * *